

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.018

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 1er MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 1er MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN au profit de l'A.P.A.S., représentée par M. KONARE Aliou, cadastré section CL n° 69p

VOTE : UNANIMITE

L'ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE, dénommée A.P.A.S., représentée par M. KONARE Aliou, Président, dont le siège social est 58-60 rue Duvivier, B.P. 133, 17306 ROCHEFORT CEDEX, a manifesté son intention d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section CL n° 69p, pour une surface de 1 348 m², sous réserve du bornage, par signature d'une promesse d'achat en date du 29 novembre 2004, moyennant la somme de 74 814 Euros H.T. (Soixante quatorze mille huit cent quatorze euros hors taxes).

Les Services Fiscaux consultés dans le cadre de la transaction ont estimé le terrain à une valeur de 55,50 euros le m², correspondant à celle de la promesse susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu l'avis des Domaines en date du 6 juillet 2004
- Vu la promesse d'achat signée par l'A.P.A.S., représentée par M. KONARE Aliou, en date du 29 novembre 2004,
- Considérant que la parcelle vendue ne présente aucun intérêt pour la Ville,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner au profit de l'A.P.A.S., représentée par M. KONARE Aliou, la parcelle de terrain cadastrée section CL n° 69p, d'une surface de 1 348 m², moyennant la somme de 74 814 Euros H.T. (Soixante quatorze mille huit cent quatorze Euros Hors Taxes).
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'acte authentique,
- de désigner l'étude de Maître DE BERTRAND-PIBRAC, 11 rue Victor Hugo, B.P. 47, 17302 ROCHEFORT CEDEX, Notaire de l'acquéreur, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS